



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU PILOTAGE ET DE L'ÉVOLUTION DES SERVICES
SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET COLLABORATIVE

Biodiversité : agir pour les générations futures



Colloque
4 Décembre 2019

Congrès mondial de la nature, COP 15 de la Convention pour la diversité biologique... 2020 sera une année-clé pour la biodiversité à l'échelle planétaire. Du global au local, le colloque du 4 décembre 2019 organisé par l'Ifore et accueilli par la Région Occitanie a exploré les enjeux de la protection de la nature pour aujourd'hui et pour les générations futures...

Accueil

Par Agnès Langevine, Vice-présidente de la Région Occitanie

© Région Occitanie



L'année 2019 nous a rappelé que l'urgence est là et la publication du rapport de l'IPBES

(la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) a lancé un cri d'alerte qu'il nous faut entendre. Cet effondrement se passe aussi en Occitanie, comme en témoigne la disparition cet été du dernier couple de pies-grièches à ventre rose, une espèce emblématique de notre territoire. Cette alerte doit renforcer notre volonté d'agir et de nous mobiliser pour préserver et restaurer la biodiversité. Il nous faut remettre le vivant au cœur du modèle de développement,

c'est essentiel pour le sauver. L'année 2020 sera une année charnière. La mobilisation internationale et nationale doit s'accompagner d'une mobilisation régionale et constituer un tremplin pour une véritable prise de conscience de cet enjeu, semblable à celle réalisée pour le climat.

Pour engager le changement dans nos modes d'organisation, il faut montrer à l'ensemble des acteurs privés et publics toutes les opportunités que représente la préservation de la biodiversité. Mentionnons seulement les solutions fondées sur la nature : elles constituent une opportunité pour un développement durable de nos territoires, avec la création et le maintien d'emplois non délocalisables (tourisme, agriculture, pêche...).

Le plan "Biodiversité" en Occitanie"

Sébastien Forest, Directeur régional adjoint à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie.



La France s'est engagée sur une trajectoire ambitieuse en matière de biodiversité au plan international (le G7 environnement qui s'est tenu à Strasbourg l'a démontré) comme au plan national, avec la loi biodiversité d'août 2016, et plus récemment avec le Plan national biodiversité. Ce plan n'implique pas seulement le ministère de la transition écologique et solidaire : ce sont 12 ministères qui sont mobilisés. Tous les secteurs qui ont un impact sur la biodiversité sont invités à travailler en vue de limiter leurs impacts, et au-delà de reconquérir la biodiversité, avec l'objectif central de « zéro perte nette ».

Au plan juridique, plusieurs textes ont été adoptés avec un renforcement des interdictions et

des contraintes pour un certain nombre d'activités. Tout le monde est bien conscient qu'avec le monde agricole par exemple, les progrès sont difficiles à obtenir : la transition agro-écologique n'est pas une entreprise facile, les négociations sont complexes, mais chacun s'attache à faire progresser le sujet. Il y a aussi des progrès en matière d'artificialisation, et des consignes très claires pour aller vers le zéro artificialisation nette... même si dans le cas d'une région comme l'Occitanie qui accueille chaque année environ 50 000 habitants supplémentaires, il peut paraître illusoire d'imaginer accueillir cette population sans consommer des espaces agricoles et naturels.

Le Plan national biodiversité a été décliné à l'échelle de la région Occitanie. Avec l'Agence régionale de la biodiversité et les Agences de l'eau nous avons élaboré une feuille de route régionale, évidemment en parfaite cohérence avec la stratégie régionale de la biodiversité élaborée par le conseil régional. Une des caractéristiques de cette feuille de route, c'est que le volet agricole y est central.

Retour sur le rapport de l'IPBES

**Hélène Soubelet, Directrice de la Fondation
pour la Recherche sur la Biodiversité.**



L IPBES (plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) a été créée en 2010, principalement à l'initiative de la France. Son évaluation mondiale de la biodiversité rendue publique en 2019 indique que nous assistons à une dégradation majeure de la biodiversité. Si l'on considère l'ensemble de la biomasse du vivant, nous constatons que nous sommes envi-

ronnés majoritairement de plantes, en second apparaissent les bactéries, et enfin des animaux qui constituent une part minime de l'ensemble de la biomasse. Et si l'on détaille cette part constituée par les animaux, on constate que pour l'essentiel il s'agit d'arthropodes, puis de poissons, et finalement quand on considère les vertébrés, le premier grand contingent ce sont les animaux domestiques, ensuite il y a

l'homme, puis les animaux sauvages, puis les oiseaux. On constate donc que l'homme et ses animaux domestiques occupent une place extrêmement importante dans ce qui est aujourd'hui considéré comme le vivant mais qui n'est pas la totalité du vivant !). Le rapport détaille cette érosion de la biodiversité, il indique que la grande majorité des groupes sont menacés. Un chiffre a beaucoup circulé lorsque le rapport est sorti : 1 million d'espèces menacées.. On constate une explosion des extinctions d'espèces, qui a commencé à peu près avec la révolution industrielle sur une grande partie du groupe vivant, notamment les mammifères et les amphibiens. Si on s'intéresse aux espèces en déclin, on voit que pour certains groupes tels les coraux, on est à 50 % de déclin depuis 1900. Ce qui est majeur c'est que le taux d'extinction est de 100 à 1000 fois supérieur à ce qui a été constaté lors des précédentes extinctions. Cela grève la

capacité des êtres vivants à s'adapter aux pressions qui s'exercent sur eux.

Les mécanismes d'incitation économique favorisent les activités nuisibles à l'environnement. Les sommes d'argent dédiées aux combustibles fossiles (345 milliards de dollars de subventions) entraînent des coûts bien supérieurs au bénéfice : 5000 milliards de dollars de coûts indirects en environnement, que d'autres prennent en charge. 100 milliards de dollars, c'est le niveau estimé du soutien financier apporté par les pays de l'OCDE à une agriculture nocive pour l'environnement. Les dommages sont bien supérieurs à 600 milliards, mais ce sont d'autres budgets qui vont endosser les coûts générés. Les activités humaines défavorables à l'environnement peuvent générer des gains immédiats, mais elles génèrent des pertes à moyen ou long terme très largement supérieures au gain enregistré à court terme.

"30 % de la production agricole mondiale vient d'exploitations de moins de deux hectares.

*C'est le modèle à suivre !
C'est dans les petites exploitations que les mesures écologiques sont le plus efficaces"*

Congrès mondial de l'UICN Marseille, 11-19 juin 2020

Pour la première fois depuis sa création en 1948, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) tiendra son congrès en France.

Organisé tous les quatre ans, le Congrès mondial de la nature de l'UICN rassemble plusieurs milliers de leaders et décideurs issus de gouvernements, de la société civile, des peuples autochtones, du monde des affaires et du milieu universitaire, dans le but de préserver l'environnement et d'utiliser les solutions que la nature apporte pour relever les défis actuels de notre planète.

Le Congrès cherche à améliorer la façon dont nous gérons notre environnement naturel pour favoriser le développement humain, social et économique. Il est aussi l'occasion de mettre de côté les différences et de travailler ensemble à la réalisation d'une bonne gouvernance environnementale, en encourageant tous les secteurs de la société à partager les responsabilités et les avantages de la conservation.

Le congrès mondial 2020 se tiendra dans le parc Chanot à Marseille. C'est un espace de 60 000 m² et on attend plus de 10 000 congressistes. Ce sera vraisemblablement l'un des plus gros congrès mondiaux en raison de la concordance entre la tenue du congrès et la COP 15 de la Convention pour la diversité biologique. Hormis les membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les Etats, les agences gouvernementales, les représentants des peuples autochtones, les organisations non-gouvernementales, toutes les personnes qui sont intéressées (y compris les enfants !) pourront venir capitaliser leur expérience, et s'enrichir de l'expérience des membres.



La biodiversité, c'est aussi en mer !

Marie-Anne Vautrin
Chargée nature, eau et sujets transversaux au Secrétariat général des Affaires européennes

L'enjeu des négociations internationales en cours sur la haute mer est de créer des aires marines protégées, de régler la question du partage des ressources génétiques, et de donner la possibilité aux pays du Sud d'avoir accès aux innovations. En particulier, l'accès aux médicaments est évidemment sensible pour ces pays, qui ne veulent pas les payer au prix fort alors qu'une partie des molécules vient de chez eux ! L'autre enjeu sera la coordination de ce traité avec les autres conventions internationales, parmi lesquelles la Convention pour la diversité biologique (CDB) qui traite des zones économiques exclusives, mais pas de la haute mer. Notamment la possibilité pour les pays signataires de proposer la création d'aires protégées sur le fondement de ce futur traité.



L'avenir s'invente ici

Anne Pellier
Coordinatrice nationale pour le Congrès mondial de l'UICN 2020 au sein du Comité français de l'UICN

Depuis la création de l'UICN à Fontainebleau en 1948, c'est dans les motions des congrès que sont nées les grandes conventions internationales sur la biodiversité : la convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur le commerce international des espèces (CITES), celle sur le patrimoine de l'UNESCO...

Le congrès 2020 sera réussi si les « solutions fondées sur la nature », qui constituent un axe de travail fort de l'UICN, sont largement diffusées. Ces solutions permettent entre autres de s'adapter au changement climatique. Une solution fondée sur la nature c'est par exemple laisser un espace de liberté autour d'une rivière pour conserver les zones humides, puisqu'en cas d'inondation la zone humide va agir comme une éponge, au lieu de tout bétonner autour. On restaure ce rôle de régulation des écosystèmes en s'appuyant sur des mécanismes naturels.

Angelo Giordano
*Vice-Président,
association Les Eco Maires*

Créée dans les années 80, l'association Les Eco Maires rassemble des personnalités qui ont envie d'impulser l'écologie au niveau des territoires. Aujourd'hui, plusieurs milliers de communes adhèrent à l'association, pour avancer ensemble avec un fonctionnement qui puise dans toutes les compétences.



Alain Raybaud
*Conseiller délégué aux cantines
scolaires, commune de Barjac*

A Barjac, nous pensons que bien manger fait partie de l'éducation due aux enfants : c'est un rapport avec une production, avec la nature, avec la préservation d'espaces agricoles, avec le développement de la biodiversité. C'est pourquoi nous maintenons coûte que coûte la décision prise il y a 14 ans d'une cantine en bio, au prix de 2,50 € par repas.



Des enjeux mondiaux à l'action territoriale

Alban, Lise, Lyia, Nils, Romance et Violette, enfants de Barjac.

*"C'est quoi, la biodiversité ?
C'est normal qu'on soit au milieu d'un immense parking pour parler de biodiversité ?
Dans les cantines de Montpellier, c'est quel pourcentage de bio ?"*



Aline Guyomard
*Conseillère déléguée
à la restauration collective,
commune de Barjac*

A Barjac (Gard), la cantine bio est tellement entrée dans les habitudes qu'on a du mal à y intéresser la population ! Pourtant ce n'est jamais acquis, c'est un combat de tous les jours. Ça nous a conduits à accompagner des producteurs, à créer un jardin d'école, à organiser le ramassage collectif des olives...



Xavier Gayte
*Directeur adjoint de la recherche,
de l'expertise et des données,
Agence française pour la biodiversité*

Pour répondre aux enfants, la biodiversité c'est le tissu vivant de la planète. Toutes les espèces entre la bactérie et la baleine, tout ça c'est la biodiversité. Et comme dans un tissu, toutes les espèces dépendent les unes des autres. Si le tissu est solide, la planète tient. Quand le tissu commence à être troué, il est fragilisé et il risque de partir en lambeaux.

Bienvenue dans l'anthropocène

Catherine Larrère, philosophe

Les actions humaines bouleversent en profondeur le système Terre. Et ce n'est qu'un début...



L'anthropocène désigne une nouvelle ère géologique : les actions humaines sont telles qu'elles ont le poids d'une force géologique et qu'elle modifient de façon profonde, longue et irréversible, l'ensemble du système Terre. Parler d'« anthropocène », c'est-à-dire de l'« ère de l'humain », c'est une manière de rendre l'humanité entière responsable des changements que nous vivons aujourd'hui. Or ce sont principalement les sociétés industrielles qui en sont à l'origine. C'est le capitalisme. Faudrait-il plutôt parler de « capitalocène » ? C'est un débat... mais un débat sur le passé, or l'anthropocène c'est très récent, et ce sont des changements qui vont durer. Autrement dit l'anthropocène c'est quelque chose qui porte sur le

futur, une ère à venir, qui implique les générations futures. On se réfère aux générations futures essentiellement comme un devoir, mais on n'agit pas simplement par devoir, ni par intérêt ! Nous nous soucions des générations futures parce que nous en avons besoin pour donner naissance à notre action : nous ne pouvons pas agir sans nous projeter. S'il y a une chose certaine, c'est que chacun de nous mourra. Or nous agissons malgré tout... Mais si nous ne croyons pas en un avenir de l'humanité, notre action a-t-elle un sens ? Nous avons besoin des générations futures, de savoir que d'autres viendront après nous – pas forcément nos propres enfants ! – pour donner sens à notre action. Dès lors, la question se pose : si la catastrophe est là, y aura-t-il encore

une humanité demain, et agir a-t-il un sens ?

De ce point de vue, trois réflexions sur les échanges de la journée :

- le local : en matière de biodiversité, beaucoup plus qu'en matière de changement climatique, le local est inséparable de l'international. Les émissions de CO₂ émises en quelque point du monde que ce soit se concentrent dans l'atmosphère et leurs impacts sont complètement indépendants des points d'émission. Ce n'est pas le cas pour la biodiversité. Autant le catastrophisme est une sorte de vertiges du global sur un temps très long, autant étudier le local est une façon

de « re-toucher terre ».

- les espèces « invasives » : quand le changement climatique va multiplier les déplacements de population végétale ou animale, d'une certaine façon elles vont toutes devenir des invasives... Et outre, les déplacements de populations seront communs aux humains et aux non-humains.

- la géo-ingénierie : quand on regarde l'anthropocène sous l'angle du changement climatique, on nous propose des solutions miraculeuses et démesurées. Rien de tel avec la biodiversité ! On ne s'en sortira qu'en redéfinissant nos rapports avec la nature.

Des territoires engagés

Sylvain Henry
Rédacteur en chef
d'Acteurs publics

Je retiens le propos de Xavier Gayte : « si on laisse sa chance à la biodiversité, elle peut revenir ». Mais c'est maintenant ! Les décisions que nous prendrons dans les deux ou trois ans qui viennent auront des impacts sur les décennies à venir. La sixième extinction n'est pas encore irréversible, si nous savons au niveau des territoires co-construire des solutions, faire naître des synergies, avec un regard prospectif porté par la recherche. « Engagement » et « Territoires » sont les deux mots que je retiendrai des échanges.



FACE À FACE

Au lieu de "compenser", si on évitait de détruire ?



Michel Delmas

Il faut inscrire dans les documents d'urbanisme une dynamique plus active sur la préservation du patrimoine naturel hors système de compensation. Créer des sites naturels de compensation peut être compris comme une incitation à détruire, puisqu' « on peut compenser ».

Michel Delmas

Président du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie

Il faut revenir aux fondamentaux : avant de compenser, penser d'abord à éviter de détruire la biodiversité. Il faut de la démocratie participative pour que tout le monde s'entende sur l'objectif « Zéro perte nette de biodiversité ».



Antoine Cadi

Telle qu'elle est réalisée aujourd'hui, la compensation est très loin d'atteindre les objectifs de la loi de 1976. Dans bien des cas l'arrêté préfectoral n'est pas suivi d'effet. On n'atteint pas les objectifs en termes de gains écologiques, de fonctionnalités écologiques. La durée de la compensation est laissée à l'appréciation du bureau d'études qui accompagne le projet.



Antoine Cadi

Directeur recherche et innovation, CDC Biodiversité

La loi de protection de la nature de 1976 a posé les fondamentaux de la compensation écologique, avec un constat simple : dans une planète finie, nous ne pourrions pas détruire des éléments de la nature sans retour à la nature de territoire déjà « utilisés ».



La restauration écologique, un engagement sans regrets : si on le fait pour lutter contre les inondations ou les îlots de chaleur, on est certain qu'il y aura dans la durée plein bénéfices qui viendront apporter d'autant plus de plus-value à cet engagement.

La double fracture

Malcom Ferdinand,
philosophe

La protection de la biodiversité passe par l'amélioration du quotidien des peuples.

Comment penser les enjeux écologiques depuis le monde caribéen ? Il y a d'un côté des mouvements qui se confrontent avec les changements inédits que nous connaissons dans les écosystèmes. De l'autre côté, des mouvements qui s'intéressent à la question coloniale, ou postcoloniale : le fait que ces terres ont été fortement marquées dans leur histoire politique mais aussi dans leur histoire écologique par la colonisation, par une forme d'économie de plantation, et par un ensemble de dominations

politiques et sociales, notamment l'esclavage. Or ces deux ensembles ont du mal à se parler. C'est la « double fracture de la modernité ». L'écologie décoloniale tente d'aller au-delà de cette double fracture : il y a un travail à faire sur les imaginaires pour faire converger des politiques de préservation d'espaces et d'amélioration du quotidien des peuples qui habitent ces territoires. C'est une des clés pour concevoir une préservation de la biodiversité qui soit pérenne, qui soit juste, et qui promeuve l'égalité des citoyens ultramarins.

"Promouvoir l'égalité sociale, c'est la meilleure façon de garantir que les espèces seront protégées, que la biodiversité va cesser de s'éroder"



Au cœur des politiques publiques

Emmanuelle Martin,
directrice-adjointe de l'Ifore*

*devenu IPEC le 1^{er} janvier 2020

Du local à l'universel, faire converger les actions.



Un grand merci à l'ensemble des intervenants, avec coup de chapeau aux enfants qui nous ont apporté leur regard : merci pour leurs interventions qui nous rappellent cette présence des générations futures dont nous avons fait le fil rouge de notre journée. Ils nous rappellent aussi cette impérieuse nécessité d'agir mais aussi comme l'a évoqué Catherine Larrère nous renvoient au sens de notre action et à notre confiance dans l'avenir.

Ce qu'on peut retenir des communications de cette journée dans leur ensemble, c'est l'importance de mettre la biodiversité au cœur de toutes les politiques publiques et d'agir pour la préserver au niveau des terri-

toires, et avec la convergence de l'ensemble des acteurs. Au regard de cet ensemble d'enjeux, du planétaire au territorial, de l'universel au local, pour notre vie quotidienne et nos politiques publiques, il me semblait important de montrer cette complémentarité d'action avec la dimension de la mobilisation internationale, multilatérale, européenne, nationale, avec le plan biodiversité, mais bien sûr en complémentarité avec toutes les actions qui se passent au niveau territorial. C'est en ce sens qu'il nous tenait à cœur d'organiser cette rencontre ici, sur le territoire de la région Occitanie, pour montrer toute cette palette d'actions locales et l'inventivité et l'innovation portée par les territoires où se trouve le volet opérationnel de la mobilisation.

Biodiversité : agir pour les générations futures
colloque organisé par l'IFORE (devenu IPEC le 20 janvier 2020)
le 4 décembre 2019 à Montpellier.

Intervants :

Antoine Cadi

Directeur recherche
et innovation,
CDC Biodiversité

Michel Delmas

Président, Conservatoire
d'espaces naturels de Savoie

Malcom Ferdinand

Philosophe, Docteur
en sciences politiques,
Chercheur au CNRS

Sébastien Forest

Directeur régional adjoint
à la Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et
du logement Occitanie

Xavier Gayte

Directeur adjoint de la
recherche, de l'expertise
et des données, Agence
française pour la biodiversité

Angelo Giordano

Vice-Président,
association Les Eco Maires

Aline Guyomard

Conseillère déléguée
à la restauration collective,
commune de Barjac

Sylvain Henry

Rédacteur en chef
Acteurs publics

Catherine Larrère

Philosophe, Professeure
émérite, Université de Paris
I-Panthéon-Sorbonne

Emmanuelle Martin

Directrice adjointe de l'Ifore

Anne Pellier

Coordinatrice nationale
pour le Congrès Mondial
de l'UICN 2020
pour le Comité français
de l'UICN

Alain Raybaud

Conseiller délégué aux
cantines scolaires, commune
de Barjac

Hélène Soubelet

Directrice de la Fondation
pour la recherche sur la
biodiversité Animatrice du
Comité français de l'IPBES

Marie-Anne Vautrin

Chargée nature, eau
et sujets transversaux
au Secrétariat général
des Affaires européennes

Alban Aurange , Violette

**Chante, Lise Doom, Nils
Furestier, Lyia Guyonnaud,
Romance Wansart**

Enfants de la Commune
de Barjac

Animation :

Jean-Jacques Fresko

Associé, L'Agence Nature

**Ministère de la Transition écologique
Ministère de la Cohésion des territoires
Ministère de la Mer**

Secrétariat général
Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique
et collaborative - ipec
92055 - La Défense cedex
Tél. 01 40 81 95 57
www.ifore.developpement-durable.gouv.fr